

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

**CONCERTATIONS NATIONALES SUR LA
SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE :**

•• TERMES DE REFERENCE DES JOURNEES DE CONCERTATIONS
NATIONALES SUR LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE
DAKAR 18 et 19 JANVIER 2013 ••

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Sénégal, à l'instar des autres pays africains se trouve à un tournant décisif face à l'échéance des OMD dans un contexte où les défis en matière de santé sont énormes. Cette situation particulière nécessite un recentrage des priorités tenant compte des nouvelles orientations définies par le chef de l'Etat sans remettre en cause l'obligation de résultats par rapport aux objectifs définis dans le PNDS, notamment la réduction de la mortalité des mères et des enfants et le contrôle des endémies majeures.

Les résultats de l'EDS V (2010-2011) montrent que des progrès importants ont été réalisés ces dix (10) dernières années dans ces différents domaines, mais il persiste des gaps en termes d'accès aux soins surtout pour les pauvres.

Le changement de régime intervenu en mars 2012 a été l'occasion pour les nouvelles autorités, de réaffirmer toute l'attention qui devrait être accordée à la problématique de la couverture universelle du risque maladie pour les familles sénégalaises. Cette option politique est en parfaite cohérence avec la charte de bonne gouvernance issue des assises nationales et constitue un atout de taille pour entreprendre des réformes hardies afin d'améliorer l'offre de services et la gouvernance sanitaire. Toutefois, les réponses à apporter à tous ces défis nécessitent une mutualisation des efforts pour concevoir et mettre en œuvre les réformes pertinentes dans les courts, moyens et longs termes. Les concertations nationales sur la santé et l'action sociale entrent dans ce cadre.

2. OBJECTIFS DES JOURNEES DE CONCERTATION

La finalité de ces consultations est de faire du Sénégal un pays où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé promotionnels, préventifs et curatifs de qualité sans aucune forme d'exclusion, mais également de lutter contre les inégalités sociales, d'assurer l'accès aux biens et services à toute la population et d'améliorer les conditions d'existence des catégories sociales défavorisées.

2.1 Objectif général

L'objectif des concertations nationales sur la santé et l'action sociale est de bâtir un consensus national autour des réformes à entreprendre dans le secteur de la santé et de l'action sociale pour renforcer de façon durable l'accès à des services de santé de qualité dans un contexte de gouvernance améliorée et de gestion axée sur les résultats.

Il s'agit de recueillir, par un dialogue inclusif, ouvert et franc, le point de vue des participants aux fins de compléter ou amender les idées clefs contenues dans les documents de base mis à disposition.

Les échanges doivent permettre de bâtir un consensus autour des recommandations prioritaires, réalistes et opérationnelles.

2.2 Objectifs spécifiques

- Identifier les réformes à entreprendre en vue d'une amélioration de la gouvernance sanitaire à tous les échelons du système de santé ;
- Mettre en place un système d'opérationnalisation de la carte sanitaire garantissant une répartition dynamique et équitable de l'offre de services de santé et compatible avec la performance et la démocratisation de l'accès aux soins ;
- Créer les conditions juridiques, matérielles et techniques pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale d'extension de la couverture du risque maladie en vue d'une couverture universelle durable ;
- Identifier les stratégies appropriées à mettre en œuvre pour améliorer la prévention et la lutte contre la maladie à travers un cadre multisectoriel où les départements ministériels concernés et les autres parties prenantes non gouvernementales jouent pleinement leurs rôles et responsabilités ;
- Assurer une meilleure protection des handicapés et autres groupes vulnérables à travers un système intégré bâti sur les conclusions des assises de l'action sociale et en parfaite cohérence avec la politique de santé.

Cette approche devrait faciliter les échanges lors des journées de concertations et bâtir un consensus national autour des réformes à entreprendre dans le secteur de la santé et de l'action sociale, pour renforcer de façon durable l'accès à des services de santé et d'action sociale de qualité.

3. Résultats Attendus

Les participants aux concertations nationales sont mis dans des conditions de travail favorisant une contribution de qualité, permettant d'aboutir à des recommandations pertinentes, réalistes et applicables.

Il s'agira à la fin des travaux de :

- produire un rapport de synthèse consignant les points de décision consensuels retenus qui vont guider efficacement l'action gouvernementale dans les domaines ciblés,
- définir un mécanisme permanent de suivi de la mise en œuvre des recommandations préconisées.

4. Méthodologie & Déroulement des Travaux

Les deux jours de concertation sont des sessions d'échange et de réflexion élargies aux partenaires sociaux (Syndicat, secteur privé, société civile et associations), aux professionnels et parties concernées du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Elles se dérouleront sous forme de sessions en plénière et de travaux de groupes.

Deux groupes de travail seront mis en place et traiteront de :

- Groupe 1 : La gouvernance et l'action sociale.
- Groupe 2 : La prévention et l'offre de services de soins.

Chaque groupe examinera les thèmes confiés en y incluant leurs liaisons avec la couverture médicale universelle (CMU).

Par ailleurs, chaque groupe aura à disposition :

- les rapports consolidés issus des ateliers thématiques d'échanges,
- les rapports de synthèse inter thématiques portant sur les idées clefs retenues à travers des échanges entre experts du ministère, les partenaires sociaux et techniques ayant une large expérience en santé et action sociale.

Chaque groupe devra répondre de façon consensuelle et explicite aux questions suivantes :

A/ Quelles sont les questions prioritaires et les défis majeurs à adresser pour rendre plus efficace, les activités du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale,

B/ Quelles sont les solutions (réalistes, efficaces) à engager dans le court, moyen et long terme, pour résoudre les problèmes et défis ci-dessus identifiés.

Enfin, les conclusions des groupes de travail seront présentées en séance plénière pour validation.

4.1. Facilitation des travaux des ateliers thématiques :

Chaque groupe de travail sera encadré par :

- un président,
- un animateur du domaine,
- un rapporteur.

IL sera mis également à disposition pour les différentes sessions en plénière et en atelier, un facilitateur dont le rôle principal sera de :

- assurer la bonne conduite des travaux ;
- faciliter la prise de parole de manière efficace et le recentrage des discussions sur les objectifs poursuivis ;
- permettre aux participants de donner leurs points de vue, avis, suggestions, et recommandations pour chacun des thèmes abordés.

Compte tenu du nombre important de participants aux travaux de concertations nationales sur la santé et l'action sociale, des normes strictes de travail, basées sur une écoute positive et le respect des idées de chacun, seront édictées pour l'instauration d'échanges efficaces et de qualité, permettant de déboucher sur des recommandations consensuelles.